



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 15 juillet 2019 à 12 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Sylvie Ouellette et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire suppléant, M. Vincent Roy, formant quorum. Étaient également présents M. Yves Deslongchamps, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Aucune personne n'est présente.

2019-362 Lettre de convocation du maire

La lettre du maire convoquant cette séance extraordinaire est déposée.

2019-363 Rapport de signification de l'avis spécial aux membres du conseil

Le rapport de signification de l'avis spécial de convocation à la présente séance est déposé.

2019-364 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant:

11. Collecte du verre - Octroi du contrat.

Réglementation

2019-365 Adoption du Règlement 458-36 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H4-125 et H3-164)

Document : *Règlement 458-36 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H4-125 et H3-164)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Vincent Roy a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 juin 2019;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;



Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-36 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H4-125 et H3-164)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2019-366 Adoption du Règlement 547-2 modifiant le Règlement 547 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2019

Document : *Règlement 547-2 modifiant le Règlement 547 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2019*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Vincent Roy a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 juillet 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 547-2 modifiant le Règlement 547 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2019* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2019-367 Adoption du Règlement 551-3 modifiant le Règlement 551 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2019

Document : *Règlement 551-3 modifiant le Règlement 551 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2019*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Vincent Roy a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 juillet 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 551-3 modifiant le Règlement 551 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2019* soit adopté suivant sa forme et teneur.



2019-368 Adoption du Règlement 559 relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux

Document : *Règlement 559 relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Vincent Roy a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 juillet 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 559 relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2019-369 Adoption du Règlement 560 fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de Farnham de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée

Document : *Règlement 560 fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de Farnham de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Vincent Roy a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 juillet 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 560 fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de Farnham de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2019-370 Adoption du Règlement 561 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Farnham

Document : *Règlement 561 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Farnham*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Vincent Roy a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;



CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 juillet 2019;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 561 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Travaux publics

2019-371 Acquisition d'une chargeuse sur roues - Octroi du contrat

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 18 juin 2019, analyse de conformité administrative datée du 20 juin 2019 et analyse de conformité technique datée du 11 juillet 2019.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, quatre soumissions ont été déposées comme suit :

Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Longus Estrie (8348871 Canada inc.)	261 489,94 \$
Wajax	262 120,01 \$
Équipements Plannord limitée	282 612 \$
Nortrax Québec inc.	286 954,61 \$

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour l'acquisition d'une chargeuse sur roues soit octroyé à la compagnie Longus Estrie (8348871 Canada inc.) au coût de 261 489,94 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit payée par le fonds de roulement sur une période de dix ans et imputée au poste budgétaire 22-300-00-725.

Planification et aménagement du territoire

2019-372 Demande de dérogation mineure - 342, rue Saint-Charles

Document : Résolution CCU-190611-12 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 juin 2019.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'installation d'une clôture en cour arrière d'une hauteur de 2,4 m, alors que la réglementation municipale prescrit une hauteur maximale de 2 m pour les clôtures implantées en cour arrière;



CONSIDÉRANT que la propriété est adjacente à une cour d'école, ce qui fait en sorte que des objets sont parfois projetés sur la propriété;

CONSIDÉRANT que la clôture installée amène davantage d'intimité aux requérants;

CONSIDÉRANT que la clôture n'est pas visible de la rue;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 26 juin 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la demande de dérogation mineure de M. Rosaire Dupuis, propriétaire de l'immeuble sis au 342, rue Saint-Charles, représenté par M. Gaétan Brault, visant à permettre l'installation d'une clôture en cour arrière d'une hauteur de 2,4 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une hauteur maximale de 2 m.

2019-373 Demande de dérogation mineure - 81, rue Rainville

Document : Résolution CCU-190611-14 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 juin 2019.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'implantation d'un cabanon en cour avant, alors que la réglementation municipale exige que les bâtiments accessoires soient implantés en cour arrière ou latérale;

CONSIDÉRANT qu'un permis avait été émis le 5 juillet 2018, où il était stipulé que le cabanon devait être situé en cour latérale ou arrière;

CONSIDÉRANT que l'implantation du cabanon en cour avant a un impact visuel non négligeable;

CONSIDÉRANT que les cabanons des propriétés adjacentes sont situés en cour arrière ou latérale;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 26 juin 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure de M. Simon Beauregard visant à permettre l'implantation d'un cabanon en cour avant, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* l'interdisent.



2019-374 Demande de dérogation mineure - 401, boulevard de Normandie Nord

Document : Résolution CCU-190611-13 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 juin 2019.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'implantation de l'agrandissement du bâtiment principal à une distance de 8,48 m de la limite de lot arrière, alors que la grille des spécifications I2-006 prescrit une marge arrière de 9 m;

CONSIDÉRANT que la dérogation n'aura pas pour effet de causer un préjudice aux propriétés adjacentes;

CONSIDÉRANT que le lot adjacent sera occupé par la fonction industrielle;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 26 juin 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la demande de dérogation mineure du Fonds de développement Farnham-Rainville inc. visant à permettre à permettre l'implantation de l'agrandissement projeté à une distance de 8,48 m de la limite de lot arrière alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une marge minimale de 9 m.

Seconde période de questions

Aucune personne n'est présente.

La séance est levée à 12 h 5.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Vincent Roy
Maire suppléant